



DECISION N° 2023-1064

Marché de prestation de services entre la Ville de Perpignan et la Compagnie Piu Création pour un atelier "Origami" à la Bibliothèque Jean d'Ormesson à Perpignan

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une « création ou réalisation d'une œuvre d'art ou d'une prestation artistique unique ». (1°) ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un atelier d'éducation artistique et culturelle à l'occasion de ses activités dans le réseau des bibliothèques de la Ville et la création d'œuvres originales.

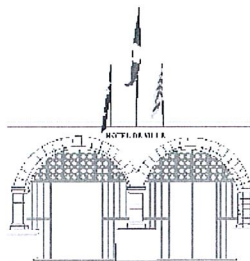
DÉCIDE

Article 1

La Ville de Perpignan conclut une convention de prestation de service avec Piu Création, ci-après désignée « le prestataire », pour un atelier « Origami » le jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2023 de 14h30 à 16h à la Bibliothèque Jean d'Ormesson à Perpignan.

Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser au prestataire, sur présentation d'une facture, à l'issue de la prestation, la somme 275,00 € HT (deux cent soixante-quinze euros) TVA non applicable.



Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **12 SEP. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230912-178420-AU-JJ**

Accusé reçu le : **12 SEP. 2023**

Affiché le : **12 SEP. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

